

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLV^e ANNÉE
Paraît une fois par mois
N° 10 Octobre 1974

SOMMAIRE

Protection de la nature, par M. Pol Donis (231) — Qualité biologique des cours d'eau d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, par M. J.-Cl. Bouvier (232) — Haies, bosquets, agriculture et équilibre écologique, par M. H. Treu (237) — Haies et protection des oiseaux, par M. Fr. Benoit (243) — La chouette chevêche en Ajoie, par M. Michel Juillard (245) — Chronique économique (254).

Protection de la nature

La Commission pour la protection de la nature de l'ADIJ a pour tâche de protéger et de sauvegarder les beautés naturelles, les sites, la flore et la faune de nos régions.

Un des effets, et non le moindre, de l'année européenne de la conservation de la nature fut la révélation, pour un très large public, auparavant mal informé, de l'existence et de la nécessité des réserves naturelles. Beaucoup de gens s'interrogent et s'étonnent que ces derniers refuges de la nature sauvage aient pu survivre aux emprises de plus en plus fortes de l'ère technique, surtout dans un pays aussi industrialisé que le nôtre. Or, la seule création de sanctuaires naturels plus ou moins bien contrôlés ne saurait annihiler toutes les nuisances de la vie moderne que pour une part très infime.

En conséquence, il est évident que, pour atteindre le but fixé, notre activité doit s'intégrer aussi parfaitement et complétement que possible dans le pro-

gramme d'action des diverses commissions de notre association. Si nous pouvons comprendre le nécessaire développement économique de la société, nous demandons qu'il ne s'organise pas au détriment de la qualité de la vie. Aujourd'hui, il semble que la croissance engendre la pollution qui conduit à l'épuration... Je crois, pour ma part, qu'il faudra continuer à augmenter les rendements pour vaincre la faim du monde, tout en maîtrisant les techniques de production et de distribution.

Aussi, à longue échéance, nous aurons toujours plus à nous intéresser au difficile problème de l'aménagement du territoire : nous collaborons déjà étroitement à l'élaboration du plan directeur des sites.

Quant à l'action immédiate ou à court terme, nous restons aux services des communes, des corporations de droit public, des sociétés diverses de protection de la nature, de toute personne intéressée.